

Agreste Bourgogne

Numéro 109 - avril 2010

L'aviculture en Bourgogne en 2008 : une filière qui s'adapte et se concentre

515 exploitations ont une activité avicole en Bourgogne. Un grand nombre a cessé son activité après la crise liée à la crainte d'une épidémie d'influenza aviaire entre l'automne 2005 et l'été 2006. Après la baisse de consommation engendrée par cette peur, la production bourguignonne de volailles a dépassé en 2008 son niveau de 2004 (+ 4,6%). Les aviculteurs de Bourgogne produisent plus de poulets standards (+ 35,0 %) et de poulets certifiés (+ 5,3%) et moins de poulets AOC/AOP, Label Rouge et AB (- 9,4%). La région reste cependant au 4e rang national pour la production de poulets de qualité.

La Bourgogne compte 515 exploitations ayant une activité avicole significative (au moins 1 000 poulets) et seulement 35 % d'entre elles ont pour activité principale l'aviculture. Les autres aviculteurs exercent principalement l'activité d'éleveurs bovins viande (23 %), de céréaliers (16 %) et de cultures et élevage associés (10 %). La région est orientée vers la volaille de chair finie qui occupe la très grande majorité des 1 750 bâtiments avicoles bourguignons. 93 % des exploitations avicoles sont spécialisées en volaille de chair contre 53 % au niveau national.

La région produit essentiellement du poulet (22,7 millions de têtes en 2008) mais aussi 0,9 million de canards, 0,8 de dindes et 0,7 de pintades. L'ensemble de ces productions place la Bourgogne au 9e rang des régions (3 % de la production nationale). Le poulet certifié domine avec 41 % suivi du poulet standard (31 % dont 1 % de lourds) et du poulet Label Rouge (11 %). Les autres productions avicoles sont de moindre importance : les élevages intermédiaires (volaille non finie), les œufs de consommation,

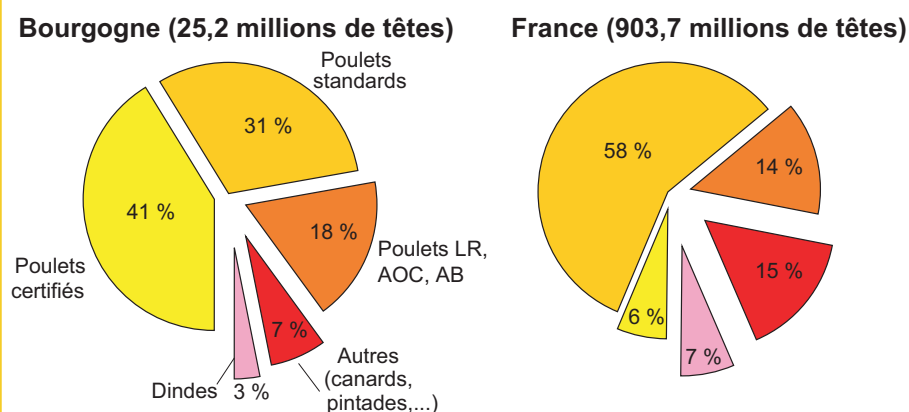
les œufs à couver tout comme la filière canards et oies à gaver sont peu représentés en Bourgogne.

Concentration des exploitations

Entre 2004 et 2008 – années de réalisation des enquêtes – le nombre d'exploitations avicoles s'est réduit en Bourgogne. Ainsi, une centaine, toutes activités avicoles confondues, a disparu au cours de cette période (-16 %). Ces disparitions découlent pour une grande part de la crise liée à la crainte d'une épidémie d'influenza aviaire entre l'automne 2005 et l'été 2006 qui a provoqué une forte diminution de la consommation de volailles. Ainsi, 44 % des exploitations qui ont cessé leur activité entre 2004 et 2008, l'ont fait en 2007. La Saône-et-Loire est le département le plus touché (68 % des cessations régionales). La production de volaille de chair finie a cependant augmenté en Bourgogne entre les deux années d'enquête (+ 4,6 %) malgré la diminution du nombre d'exploitations.

Les conséquences de cette crise se sont traduites par une concentration de la production dans un moindre

Une production bourguignonne de volailles de qualité élevée



répartition des types de volailles produites en Bourgogne et en France (en nombre de têtes)

Source : Agreste - enquête aviculture 2008 (voir champ de l'enquête p.4)

nombre d'exploitations. Cette concentration s'est aussi accompagnée d'une évolution de la structure de production : augmentation de la production de poulets standards (+ 35,0 %) et certifiés (+ 5,3 %) et baisse pour les produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) :- 0,6 % pour les poulets agriculture biologique (AB), -9,8 % pour les AOC/AOP et -7,9 % pour les Label Rouge.

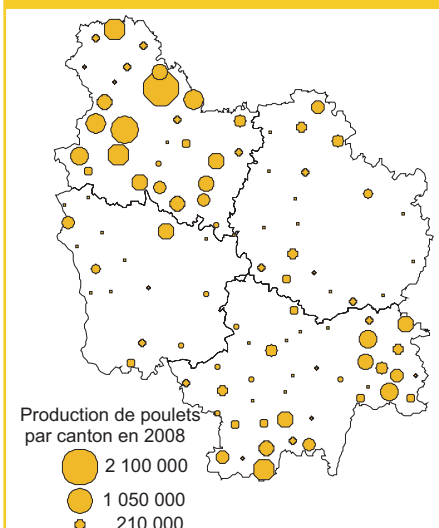
Une filière qualité

Malgré la baisse des productions de qualité, la Bourgogne se distingue toujours par un fort recours aux démarches de valorisation : 14,6 millions de poulets produits selon un cahier des charges - certification ou SIQO - pour 8 millions de poulets standards. Pour ces démarches de qualité ou de certification, la Bourgogne se situe au 4e rang des régions en réalisant 8 % de la production nationale valorisée dans 335 exploitations.

La certification est la première démarche de valorisation avec 10,5 millions de poulets (19 % de la production nationale)

Les autres démarches de valorisation sont les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), avec une production de 2,5 millions de poulets Label Rouge (LR) et de 500 000 «Poulets de Bresse» en Saône-et-Loire. Ce département produit 59 % de cette seule AOC/AOP française

Productions concentrées dans l'Yonne et la Saône-et-Loire



Source : Agreste - enquête aviculture 2008

Les principales catégories de volailles produites en Bourgogne

	Nombre exploitations en 2008	Effectif produit 2008 (milliers)	Effectif produit 2004 (milliers)	% région / France en 2008
Poulets standards	112	7 801	5 779	2
Poulets certifiés	80	10 459	9 929	19
Poulets label	120	2 515	2 731	3
Poulets AOC/AOP	81	501	555	54
Poulets AB	7	38	43	1
Chapons et poulardes	44	62	44	2
Autres qualités	53	990	1 161	5
Poulets légers/coquelets	14	312	450	0
Total poulets	420	22 679	20 692	3
Dindes	82	778	1 392	1
Pintades	92	702	858	3
Canards à rôtir	75	846	946	2
Cailles pour la chair	4	151	169	0
Oies à rôtir	31	5	6	3
Pigeons pour la chair	6	41	34	1
Canards gras	10	16	19	0
Total volailles	480	25 218	24 117	3
Total Aviculture	515			

Sources : Agreste - enquête aviculture 2008 et rappel 2004 (voir exploitations enquêtées p.4)

pour les poulets. La Bourgogne produit par ailleurs 38 000 poulets en agriculture biologique (AB).

L'Yonne et la Saône-et-Loire, principaux départements producteurs

L'Yonne est le 1er producteur régional de poulets avec 11,6 millions de têtes commercialisées en 2008, soit la moitié de la production régionale. Le département regroupe cependant moins du quart des exploitations avicoles régionales, mais celles-ci sont de grande taille. L'Yonne est aussi le principal producteur régional de poulets certifiés (8,7 millions sur 10,5 millions).

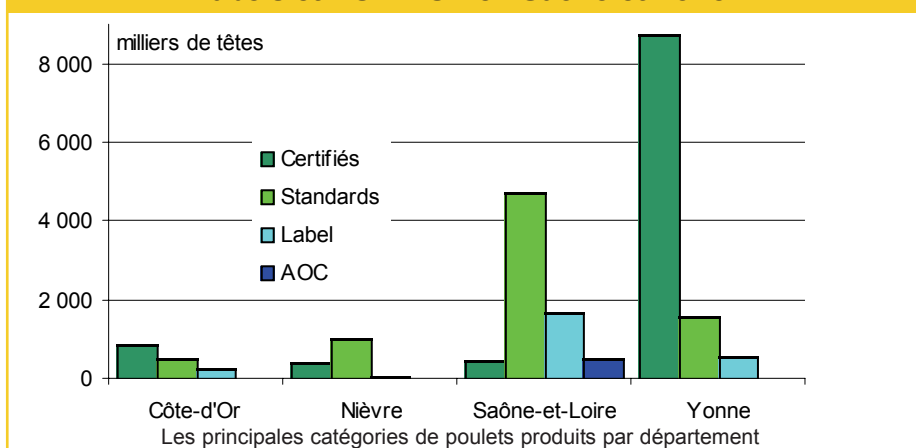
La Saône-et-Loire commercialise 7,6

millions de poulets. Ce département concentre 60 % des exploitations de la région, dans des ateliers souvent petits. Les «Poulets de Bresse» sont notamment répartis sur 80 élevages. Le département produit aussi 66 % des poulets Label Rouge de la région. Les deux autres départements sont de plus modestes producteurs : la Côte d'Or produit 1,9 millions de poulets - le département a doublé sa production de poulets certifiés entre 2004 et 2008 - et la Nièvre 1,5 millions de poulets souvent standards.

Une main d'œuvre familiale

En Bourgogne, environ 1 200 person-

Certification dans l'Yonne, standards, labels et AOC/AOP en Saône-et-Loire

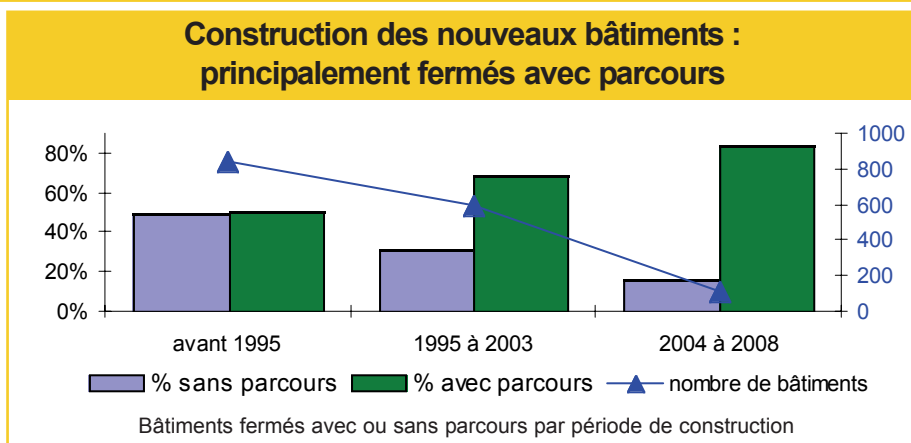


Source : Agreste - enquête aviculture 2008 (voir champ de l'enquête p.4)

nes travaillent dans les exploitations avicoles dont un millier participent à la production avicole de façon régulière. Ces effectifs sont stables entre 2004 et 2008. La main d'œuvre est familiale à 85 %. En équivalent temps plein, cette activité emploie 460 unités de travail annuel (UTA) dont 340 UTA effectuées par une main d'œuvre familiale (74 %), 100 UTA en main d'œuvre salariée permanente (21,7 %) et 20 UTA (4,3 %) en main d'œuvre saisonnière (salariés occasionnels ou d'ETA/CUMA), employée essentiellement pour les enlèvements.

Des bâtiments fermés dont la moitié avec parcours

Les 1 750 bâtiments avicoles bourguignons, toutes activités confondues, correspondent à une superficie totale de 498 500 m² soit une surface moyenne de 285 m². La plupart (95 %) sont destinés à la production de volaille de chair finie (surface moyenne de 262 m²). Les 5 % restant, destinés aux autres productions avicoles (filrière ponte, ...), ont une superficie moyenne beaucoup plus élevée. La moitié (54 %) des bâtiments sont fermés avec parcours, 36 % sont fermés totalement et 10 % sont des abris. La surface des bâtiments totalement fermés représente 72 % de la superficie totale hors abris. Les sols



Source : Agreste - enquête aviculture 2008

en terre battue recouverts ou non de litière sont majoritaires : 61 % en sont dotés (55,5 % en 2004), suivis des sols sur béton (23 % contre 30,6 % en 2004). Un peu plus de 8 % sont équipés d'épinettes de finition (cages collectives en bois à des fins d'engraissement) principalement utilisées pour les «Poulets de Bresse». Après des années de baisse continue du nombre de constructions de bâtiments, l'année 2008 semble être une année de légère reprise pour des bâtiments avec parcours, principalement en Bresse.

Benoit Leseur
SRISE Bourgogne

Brèves

■ Les exploitations individuelles sont majoritaires en Bourgogne (54 % en 2008 contre 60 % en 2004). Les EARL sont en augmentation (25 % contre 19 %) et les GAEC en légère diminution.

■ Les chefs d'exploitations sont en moyenne moins jeunes en 2008 qu'en 2004 : 22 % de moins de 40 ans contre 31 % en 2004.

■ Le nombre de jours de vide sanitaire est passé de 95 jours en 2004 à 86 jours en 2008.

■ 66 % des exploitations avicoles de Bourgogne sont connectées à Internet. Quelques unes d'entre elles ont aussi un site de commercialisation en ligne. Ce sont principalement des producteurs AB.

■ La Bourgogne produit des volailles AOC/AOP : le «Chapon de Bresse», la «Dinde de Bresse», la «Poularde de Bresse» et le «Poulet de Bresse».

■ Les volailles IGP produites en Bourgogne sont les «Volailles de Bourgogne», les «Volailles de l'Ain», les «Volailles de l'Orléanais», les «Volailles du Berry», les «Volailles du Charolais», les «Volailles du Forez», les «Volailles du Gâtinais», les «Volailles du plateau de Langres» et les «Volailles d'Auvergne».

Petits bâtiments avec parcours pour les poulets AOC/AOP, Label Rouge et AB

Type de Poulet	Nombre exploitations	Nombre de bâtiments / exploitation	Surface moyenne par bâtiment (m ²)	% de bâtiments fermés avec parcours	% de bâtiments totalement fermés
Standard	112	1,9	596	10	89
Certifié	80	1,6	1015	14	86
Label rouge	120	2,3	347	87	9
AOC	81	9,8	62	61	20
Bio (AB)	7	5,1	99	89	11

Accès fréquent à un parcours en Saône-et-Loire

	Nombre exploitations	Nombre de bâtiments avicoles	% fermés sans parcours	Surface moy. fermés sans parcours (m ²)	% fermés avec parcours	Surface moy. fermés avec parcours (m ²)	% abris	Surface moy. abris (m ²)
Côte-d'Or	52	100	34	692	58	282	8	22
Nièvre	29	92	38	747	55	89	7	50
Saône-et-Loire	308	1259	31	356	56	129	13	65
Yonne	126	297	58	997	40	236	2	133
Bourgogne	515	1748	36	571	54	150	10	65

Source : Agreste - enquête aviculture 2008 (voir champ de l'enquête p.4)

Méthodologie

Enquête aviculture 2008

Cette enquête a été réalisée auprès des élevages de la région ayant une activité avicole supérieure à un certain seuil : présence ou capacité équivalent à au moins 1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation ou 1 000 poules pondeuses d'œufs à couver ou 1 000 poulettes pour la ponte ou présence de 1 000 poulets ou 1 000 dindes ou 500 pintades ou 200 canards à rôti ou 200 canards à gaver ou 500 pigeons et cailles ou 20 oies ou une superficie d'au moins 200 m² de bâtiments de volaille de chair. Les exploitations qui commercialisent toute leur production pour le repeuplement en gibier ou pour la chasse et celles dont l'activité d'accoureur est l'unique activité avicole ont été exclues.

Les différentes catégories de poulets

Le *poulet standard* est abattu après 6 à 7 semaines d'élevage intensif. Le *poulet léger* a une durée de vie inférieure à 6 semaines et le *coquelet* inférieure à 5 semaines. Le *poulet lourd* est un poulet standard élevé en claustration totale, vendu entre 40 et 50 jours et destiné à la transformation.

Le *poulet certifié* est produit dans le cadre d'un cahier des charges qui fixe notamment la durée minimum d'élevage à 56 jours dans des bâtiments fermés, avec utilisation de souches à croissance plus lente que le standard et une alimentation certifiée.

Le *poulet label rouge (ou fermier)* est un poulet de 81 jours dont au moins 42 jours en liberté, élevé en bâtiments fermés avec parcours selon un cahier des charges très précis.

Le *poulet AOC* (« Poulet de Bresse ») a une durée de vie de 4 mois minimum (5 mois pour les poulardes et 8 pour les chapons), sélectionné à partir de souches généalogiques et répondant à un cahier des charges très précis et contraignant (libre accès à un parcours herbeux, finition en épinette,...).

Le *poulet AB* a une durée de vie d'au moins 81 jours et est issu de souches de poulets rustiques avec une alimentation à base de produits « AB ».

Pratiques environnementales des exploitations avicoles en France

Toutes activités avicoles confondues, 2 exploitations sur 10 possèdent une fosse de stockage des effluents avicoles à l'extérieur des bâtiments ou des abris. Cette proportion est identique à celle observée en 2004. Les exploitations de volaille de chair finie sont les moins équipées. Le stockage des fumiers de ces volailles de chair, pour un tiers des exploitations, se fait sur une aire à l'extérieur des bâtiments ou des abris. Il se fait le plus souvent à l'air libre et sur sol perméable. Pour suivre la réglementation devenue plus stricte, le traitement des effluents bien qu'encore minoritaire a fortement progressé entre 2004 et 2008 (de 9 % à 32 %) dans les exploitations des 48 départements enquêtés. La technique la plus employée est le compostage (69% des exploitations traitantes). L'épandage est largement pratiqué sur les terres de l'exploitation et la très grande majorité des exploitations (77%) n'épand pas de déjections provenant d'autres exploitations. Un plan d'épandage prévisionnel des déjections est tenu par 77% d'entre elles (62% en 2004). Suite au second programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) qui s'est clos en 2006, 54 % des exploitations ont réalisé ou sont en cours de réalisation de travaux de mise aux normes. Les autres exploitations ne sont pas concernées par ce programme.

Deux programmes PMPOA se sont succédés. Le 1er consistait à mettre en place des capacités de stockage des déjections, à améliorer les épandages et le traitement des déchets, etc. Il était destiné aux élevages situés en zone vulnérable (74 départements retenus). Le 2e était destiné à accompagner les éleveurs pour le respect de la directive européenne «nitrates» en zone vulnérable et la satisfaction des exigences de bonnes pratiques agricoles hors zone vulnérable. Il permet aux éleveurs de répondre à la conditionnalité «nitrates» des aides de la PAC.

Source : Agreste - enquête aviculture 2008

Industries de la viande de volailles : 2008 une année de stabilisation

Après une difficile année 2006 liée à la crainte d'une épidémie de grippe aviaire, l'abattage contrôlé de poulets en Bourgogne confirme sa reprise de 2007 (57 900 tonnes en 2008 pour 57 200 tonnes en 2007), soit la 3e position des régions, loin derrière la Bretagne et les Pays de Loire. Les industries d'abattage et de découpe arrivent, en 2007, en 4e position des régions avec plus de 1 600 salariés, soit 15 % des industries agroalimentaires (IAA) bourguignonnes et 6 % des salariés français du secteur. Leur activité se localise exclusivement dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, en lien avec les deux groupes qui dominent l'activité régionale (DUC et LDC). Les IAA avicoles de Bourgogne produisent très majoritairement pour la grande distribution nationale ; seul 8 % de leur chiffre d'affaire correspond à des exportations directes (contre 17 % pour l'ensemble des régions françaises et 34 % pour la Bretagne).

Source : Agreste - enquête annuelle d'entreprise dans les IAA 2007

Pour en savoir plus

- Les volailles de qualité marquent le pas, Primeur n°238 - avril 2010
- Les industries agroalimentaires en Bourgogne en 2007 – Agreste Bourgogne n°103 juin 2009.
- Entre 2004 et 2008, les élevages de poulet se concentrent - Agreste Conjoncture Synthèses n°2010/102 janvier 2010
- www.agreste.agriculture.gouv.fr
- www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

Agreste Bourgogne - N° 109 - avril 2010



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne
Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

22 D, boulevard W. Churchill - BP 87865
21078 Dijon Cedex

Tél. : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99

mél : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE
Rédactrice en chef : Chantal Roumier
Composition, impression, photos : SRISE Bourgogne
ISSN : 1293 - 1748, dépôt légal : à parution
Prix : 2,5 euros, abonnement : 35 € (4 pages et dossiers, notes de conjoncture, memento)
© AGRESTE 2010